

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de mai à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le dix-huit du mois de mai deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

En raison de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020, la séance s'est déroulée salle de « La Petite Bausse » (article 9) et sans public (article10). En outre, pour assurer le caractère public de la réunion, les débats étaient accessibles en direct via Facebook.

<u>Etaient présents</u>: Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Guénaëlle BELAN, Alain GRIFFE, Hervé COLLET, Daniel CHOTARD, Aurélie JOSSELIN, Joseph QUENOUILLÈRE, Diane NAUT, Gaëlle COÏC, France LEMAITRE, Jérôme RIAND, Catherine PIEL, Aline BOVIER.

Absent(e) excusé(e) : /

Absent non excusé: /

Secrétaire de séance : Aurélie JOSSELIN

Nombre de Membres en exercice :	14
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de Membres votants :	14

24.05.2020 - 1

CARACTÈRE PUBLIC DE LA SÉANCE

En raison de l'état d'urgence sanitaire, l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 dispose que le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

En vertu de cette disposition, il a été choisi d'organiser cette séance de conseil sans public, avec retransmission via Facebook.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de cette disposition.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

24.05.2020 - 2

Monsieur le Maire précise que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Le maire en est président de droit.

Monsieur le Maire propose de créer <u>8 commissions municipales permanentes</u> dont la composition se présente ainsi :

# Commission Finances #	
Président Jérémy LOISEL	
Membres	Jean-Charles MONTEBRUN
	Guénaëlle BELAN
	Alain GRIFFE
	Hervé COLLET
	Daniel CHOTARD
	Aurélie JOSSELIN
	Joseph QUENOUILLÈRE
	Diane NAUT
	Gaëlle COÏC
	France LEMAITRE
	Jérôme RIAND
	Catherine PIEL
	Aline BOUVIER

# Aménagement du bourg et Église #	
Président	Jérémy LOISEL
Membres	Jean-Charles MONTEBRUN
	Guénaëlle BELAN
	Alain GRIFFE
	Hervé COLLET
	Daniel CHOTARD
	Aurélie JOSSELIN
	Joseph QUENOUILLÈRE
11.	Diane NAUT
	Gaëlle COÏC
	France LEMAITRE
	Jérôme RIAND
	Catherine PIEL
	Aline BOUVIER

# Bâtiments communaux / Chemins et cimetière / Environnement #	
Président Jérémy LOISEL	
Membres	Alain GRIFFE
	Joseph QUENOUILLÈRE
	Hervé COLLET
	Diane NAUT
	Jérôme RIAND
	Aline BOUVIER

# Animatio	ons communales et Vie associative #
Président Jérémy LOISEL	
Membres	Jean-Charles MONTEBRUN
	Guénaëlle BELAN
	Daniel CHOTARD
	Aurélie JOSSELIN
	Gaëlle COÏC
	France LEMAITRE
	Catherine PIEL

# PLUI / Urbanisme / Voirie #	
Président Jérémy LOISEL	
Membres	Jean-Charles MONTEBRUN
	Alain GRIFFE
	Hervé COLLET
	Joseph QUENOUILLÈRE
	France LEMAITRE
	Jérôme RIAND
	Aline BOUVIER

# Culture / Bibliothèque #		
Président	Jérémy LOISEL	
Membres	Guénaëlle BELAN	
	Daniel CHOTARD	
	Aurélie JOSSELIN	
	Diane NAUT	
	Gaëlle COÏC	
	Catherine PIEL	

# Enfance et Jeunesse #	
Président Jérémy LOISEL	
Membres	Jean-Charles MONTEBRUN
	Aurélie JOSSELIN
	France LEMAITRE
	Catherine PIEL
	Aline BOUVIER

# Communication / Développement économique #		
Président	Jérémy LOISEL	
Membres	Guénaëlle BELAN	
	Alain GRIFFE	
	Hervé COLLET	
	Daniel CHOTARD	
	Joseph QUENOUILLÈRE	
	Diane NAUT	
	Gaëlle COÏC	
	Jérôme RIAND	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• APPROUVE la création des 8 commissions municipales et la désignation de leurs membres telle que susvisée.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

24.05.2020 - 3

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

1- Élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres

Sont candidats en tant que membres titulaires :

Jean-Charles MONTEBRUN

Alain GRIFFE Jérôme RIAND

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	14
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	14

Liste des candidats en tant que membres titulaires	Nombre de suffrages obtenus	
Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE et Jérôme RIAND	14	Quatorze

2- Élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Sont candidats en tant que membres suppléants :

Joseph QUENOUILLÈRE

Guénaëlle BELAN Daniel CHOTARD

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	14
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	14

Liste des candidats en tant que membres suppléants	Nombre	de suffrages obtenus
Joseph QUENOUILLÈRE, Guénaëlle BELAN et Daniel CHOTARD	14	Quatorze

La Commission d'Appel d'Offres se compose ainsi :

# Commission d'Appel d'Offres #	
Président	Jérémy LOISEL
Membres titulaires	Jean-Charles MONTEBRUN
	Alain GRIFFE
	Jérôme RIAND
Membres suppléants	Joseph QUENOUILLÈRE
	Guénaëlle BELAN
	Daniel CHOTARD

24.05.2020 - 4

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

1- Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE** de fixer à **5** le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

2- Élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

En application des articles R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

- 1- Daniel CHOTARD
- 2- Joseph QUENOUILLÈRE
- 3- Gaëlle COÏC
- 4- France LEMAITRE
- 5- Aline BOUVIER

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	14
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	14

La liste des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS s'établit ainsi :

# Représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS #	
Président	Jérémy LOISEL
Membres	Daniel CHOTARD
	Joseph QUENOUILLÈRE
	Gaëlle COÏC
_	France LEMAITRE
	Aline BOUVIER

24.05.2020 - 5

DÉSIGNATION ET ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES SYNDICATS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection ou à la désignation de ses délégués auprès des syndicats et autres organismes extérieurs.

L'article L.121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation. Néanmoins le Conseil municipal peut décider de passer outre cette disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- SE PRONONCE en faveur d'un vote à main levée ;
- DÉCIDE d'entériner la liste désignant ses délégués auprès des syndicats et autres organismes extérieurs telle qu'elle est présentée :

	MMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE NT-THUAL – LA BAUSSAINE #
Délégués titulaires Jérémy LOISEL	
	Catherine PIEL
	France LEMAITRE
Délégués suppléants	Jean-Charles MONTEBRUN
	Aline BOUVIER

# SYNDICAT INTERC	OMMUNAL DES EAUX TINTÉNIAC - BÉCHEREL #
Délégués titulaires	Alain GRIFFE
	Hervé COLLET

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 #	
Délégués titulaires Alain GRIFFE	
	Diane NAUT
Délégué suppléant	Joseph QUENOUILLÈRE

# SIVU ANIM'6 #	
Aurélie JOSSELIN	
Gaëlle COÏC	
Jean-Charles MONTEBRUN	
Guénaëlle BELAN	
	Aurélie JOSSELIN Gaëlle COÏC Jean-Charles MONTEBRUN

# SYNDICA	AT DU BASSIN VERSANT DU LINON #	
Déléguée titulaire	Diane NAUT	
Délégué suppléant	Hervé COLLET	

# COM	TÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE#	
Déléguée titulaire	Catherine PIEL	

#	SMICTOM VALCOBREIZH #	
Déléguée titulaire	France LEMAITRE	
Déléguée suppléante	Catherine PIEL	

# SY	NDICAT MIXTE DE MUSIQUE #
Délégué titulaire	Daniel CHOTARD
Déléguée suppléante	Aline BOUVIER

# COMMUNAUTÉ	DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE #
Délégué titulaire Jérémy LOISEL	
élégué suppléant Jean-Charles MONTEBRUN	

	CAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE #
Délégués titulaires	Jérémy LOISEL
	Jean-Charles MONTEBRUN
	France LEMAITRE

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE # Délégué titulaire Délégué suppléant Jérémy LOISEL Délégué suppléant Jean-Charles MONTEBRUN

# C	ORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE #	
Délégué	Jean-Charles MONTEBRUN	

# RÉFÉRENT SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS #		
Délégué	Jérôme RIAND	

# CORRESPONDANT DÉFENSE #		
Déléguée	Aline BOUVIER	

# COMMISSION DE CONTRÖLE DE LA LISTE ÉLECTORALE #		
Déléguée	Aline BOUVIER	

_ QUESTIONS	& INFORMA	TIONS	DIVERSES
-------------	-----------	-------	----------

✓ Calendrier:

Commission Finances : Lundi 25 mai 2020 à 18 heures 45
 Conseil municipal : Lundi 15 juin 2020 à 18 heures 30

Lundi 29 juin 2020 à 18 heures 30 pour le vote du BP 2020

La séance est levée à 11 heures 30.